Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 064-200087567-20261013-CA20261013_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; M. UGALDE, 1er Vice-Président ; Mme BEOBIDE, 2ème Vice-Présidente ; Mmes ARHANCET, ECHEVERRIA, MOUNIOS ADURRIAGA, THOMAS ; MM. ETCHEGARAY, ETCHEPAREBORDE

EXCUSÉS : MM. ETCHEBEST, MATON

POUVOIRS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BEOBIDE

O/J N°15 – ORCHESTRE : POLITIQUE D'INVITATIONS AUX CONCERTS DE L'ORCHESTRE POUR LA SAISON 26-27

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la préparation de la saison 2026-2027 de l'Orchestre du Pays Basque, nous vous soumettons une politique d'invitation pour les places de concerts, destinée à encadrer et optimiser l'attribution des invitations offertes à nos partenaires, mécènes, institutions et invités privilégiés.

Cette politique a pour objectifs de :

- Valoriser les relations avec nos soutiens et partenaires stratégiques,
- Garantir une répartition équitable et transparente des invitations,
- Renforcer l'impact culturel et social de nos concerts,
- Assurer une gestion rigoureuse des places disponibles, dans le respect des contraintes budgétaires et logistiques

La saison 2026-2027 de l'Orchestre du Pays Basque, compte **14 séries et 32 concerts.**

Afin d'assurer une répartition équitable, transparente et stratégique des invitations, nous vous proposons la politique suivante, basée sur les besoins identifiés et les contraintes de jauge.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY

Régie autonome Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 064-200087567-20261013-CA20261013_15-DE

Précisions

- Les attributions sont sous réserve des places disponibles et dans la limite des jauges imposées.
- Les places « à discrétion » sont attribuées par les responsables concernés, en fonction des besoins relationnels ou stratégiques.
- Le mécénat et les prospects bénéficient d'un quota spécifique pour renforcer les liens avec les soutiens actuels et futurs.

Objectifs

- Fidéliser les partenaires et mécènes,
- Valoriser le travail des équipes et des artistes,
- Élargir l'audience et la visibilité de l'orchestre,
- Garantir une gestion optimale des ressources.

Répartition des invitations (total : 2 326 places)

Cette politique sera réévaluée en cours de saison si nécessaire.

Pour les relations publiques externes, il est attribué par un jeu de dotation :

- Pour la **Communauté d'Agglomération Pays Basque**, 10 invitations par série, soit 140 places au total, via un tirage au sort.
- Pour le **média Hedabideak**, 4 places par concert pour 7 séries identifiées dans 7 communes des Pôles Soule-Xiberoa, Amikuze, Iholdi-Oztibarre, Pays d'Hasparren, Errobi, Garazi-Baigorri, soit 28 places au total.
- Pour le **partenaire Ici Pays Basque**, un total de 94 invitations réparties sur 10 dates de concerts préalablement choisies en accord avec le média (9 concerts à 10 places et 1 concert à 4 places)
- Pour **les autres médias**, un quota de 24 places pour l'ensemble de la saison.
- Pour la promotion de nos **réseaux sociaux** (Instagram/Facebook) et des liens auprès des associations du territoire, un total de 40 places pour l'ensemble de la saison.
- Pour renforcer sa politique de **mécénat**, 220 places pour l'ensemble de la saison.
- Pour les **prospects,** 100 places pour l'ensemble de la saison.
- Pour **les partenaires** (Villes, structures d'accueil, paroisse),10 places par concert soit un total de 320 places
- Pour **les protocolaires**,15 invitations par concert soit un total de 480 places.

Pour les relations publiques internes, il est attribué par un jeu de dotation :

- Pour les **Agents de la Régie** ainsi que les membres du bureau de l'Association des Parents d'élèves du Conservatoire, 10 invitations par concert, soit un total de 320 places.
- Pour les **membres du Conseil d'administration de la Régie**, 22 places par série, soit un total de 308 places.
- Au **Président** et au **Directeur Général de la Régie** 5 places à discrétion par série, soit respectivement 70 invitations au total.
- Au **Directeur musical de l'Orchestre**, 4 places à discrétion par série, soit 56 invitations pour l'ensemble de la saison.
- Pour les **artistes invités** (chefs et solistes) 4 invitations par série, soit 56 places au total.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 064-200087567-20261013-CA20261013_15-DE

Qui	Nombre* Saison 26-27, 14 séries, 32 concerts	Total
CAPB jeu dotation	10 places par série	140
Partenaire média Hedabideak	4 places pour 7 communes de l'intérieur	28
ICI Pays Basque	10 et 4 places pour 8 séries identifiées	94
Divers Presses / Médias	Pour l'ensemble de la saison	24
Publicité / Réseaux sociaux / Jeux web / Promotion / Associations / Emmaüs	Pour l'ensemble de la saison	40
Mécénat		220
Prospects	100 places par saison	100
Partenaires (villes, structures d'accueil, paroisse)	10 places par concert	320
Protocolaires	15 places par concert	480
Personnel Régie + APEC	10 places par concert	320
Conseil d'Administration Régie	22 places par série	308
Président Régie	5 places à discrétion par série	70
Directeur Général Régie	5 places à discrétion par série	70
Directeur musical OPB	4 places à discrétion par série	56
Artistes invités	4 places par série	56
		2326
*dans la limite des jauges imposées et sous réserve des places disponibles		

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à valider cette politique d'attribution des invitations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 064-200087567-20261013-CA20261013_15-DE